

FRAIS DE VISA

Montant Catégorie	Plein tarif	Tarifs réduits	Gratuité
Visa Schengen et Visa de transit aéroportuaire	80 euros	40 euros ¹ (enfants de 6 à moins de 12 ans)	Enfants de moins de 6 ans, conjoints de ressortissants français et membres de famille de ressortissant UE-EEE-Suisse. Autres cas : consulter les pages spécifiques au pays
Visa de court séjour pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique La Réunion, Saint-Martin et Saint-Barthélemy	60 euros	35 euros (enfants de 6 à moins de 12 ans)	Enfants de moins de 6 ans, conjoints de ressortissants français et membres de famille de ressortissant UE-EEE-Suisse. Autres cas : consulter les pages spécifiques au pays
Visa de long séjour	99 euros	50 euros ²	Conjoints de ressortissants français. Autres cas : consulter les pages spécifiques au pays
Enfant adopté	15 euros ³	--	--
Visa de court séjour pour la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte et les Terres australes et antarctiques françaises	9 euros	--	Conjoints de ressortissants français et membres de famille de ressortissant UE-EEE-Suisse. Autres cas : consulter les pages spécifiques au pays

¹ Les frais de dossier des ressortissants des pays suivants : Albanie*, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie*, Géorgie*, Macédoine du Nord*, Moldavie*, Monténégro*, Ukraine* sont fixés à 35 euros pour les visas d'entrée et de court séjour en application d'un accord de facilitation. (* titulaires de passeports non-biométriques).

² tarif réduit accordé aux étudiants dont le dossier a été examiné par un Centre pour les études en France.

³ 15 euros lorsque l'adoptant (ou l'un des adoptants en cas de couple binational) est de nationalité française ; ce tarif est valable pour l'ensemble du territoire français ; 99 euros lorsque l'adoptant n'est pas de nationalité française.